

7 jours en France et dans le monde

ILS ONT FAIT L'ACTU



Luc Besson licencie

Les pertes financières de sa société Europacorp l'amènent à supprimer 28 % de ses emplois en France après le flop du film Valérian aux USA. Mais Luc Besson reste encore le réalisateur français le mieux payé.



Nicole Belloubet, tension en prison

Quatre agressions et une mutilation en six jours. A bout, les gardiens de prison font le blocus et réclament des moyens. Malgré dix propositions, la garde des Sceaux peine à les convaincre. Ça chauffe !



Roger Torrent, espoir catalan

Nouveau président du parlement catalan, l'indépendantiste devra désigner le futur chef du gouvernement régional. Une tâche délicate car le seul candidat déclaré est Carles Puigdemont, exilé en Belgique.

LE FAIT DE LA SEMAINE

Notre-Dame-des-Landes : l'aéroport enterré

C'est l'épilogue de 50 ans de lutte et d'hésitations. En abandonnant le projet d'aéroport à Notre-Dame-des-Landes, le gouvernement invoque une décision de raison et d'apaisement. Reste à gérer l'avenir.

« Qu'elle a été longue et dure cette bataille ! Combien de souffrances, d'angoisses, de blessures, de manifestations, de réunions, de moments d'abattement... Mais aussi combien de moments lumineux, d'instant magiques, de forces retrouvées, de victoires inattendues, de rencontres et d'alliances miraculeuses... Et, au bout du chemin, cette victoire du bon sens et d'une lutte tenace. » Pour Hervé Kempf, rédacteur en chef de Reporterre et auteur d'un ouvrage sur Notre-Dame-des-Landes, ce dénouement rend l'optimisme aux défenseurs de l'environnement. Il reconnaît « à MM Macron, Philippe et Hulot d'avoir agi intelligemment : en reprenant le dossier avec une médiation ouverte sur toutes les idées, en prenant le temps du dialogue avec presque toutes les parties prenantes, en annonçant une décision sans ambiguïté. » De fait, le Premier ministre assume, non sans rappeler les atermoiements précédents. « Il y a 50 ans, les pouvoirs publics ont identifié le site de Notre-Dame-des-Landes pour accueillir un nouvel aéroport pour le Grand Ouest. Durant 50 ans à coup de décision, de reculade, de déni, de non-décision, l'Etat s'est placé face à un dilemme impossible. L'indécision des gouvernements successifs a laissé les partisans du projet et ses opposants s'affronter, se dresser les uns contre les autres. On a parfois instrumentalisé ces oppositions à des fins politiciennes. » « Il est temps désormais que l'Etat soit clair dans ses choix et ferme dans leur mise en œuvre. Le projet de Notre-Dame-des-Landes sera donc abandonné. Cette décision est sans ambiguïté. Les terres retrouveront leur vocation agricole. Contrairement à ce que propose le rapport, elles ne seront pas conservées pour réaliser ultérieurement le projet », annonce Edouard Philippe.

« Victoire historique »

Sur la ZAD (zone d'aménagement différé devenue zone à défendre), les opposants au projet laissent éclater leur joie. « La



déclaration d'utilité publique (DUP) ne sera officiellement pas prorogée. Le projet sera donc définitivement nul et non avenu le 8 février. Il s'agit bien d'une victoire historique face à un projet d'aménagement destructeur. Celle-ci aura été possible grâce à un long mouvement aussi déterminé que divers », déclare le mouvement anti-aéroport dans un communiqué commun à toutes ses composantes, associations et habitants. Le président de France nature environnement (FNE) salue « une décision courageuse montrant que, loin de s'entêter dans un projet du passé, le gouvernement change de logiciel, intègre les enjeux d'aujourd'hui et, via une méthode innovante, sort par le haut de ce dossier complètement enlisé ». Le député LREM, Matthieu Orphelin (proche de Nicolas Hulot) tient à préciser que « ce n'est pas la victoire des uns contre les autres ». Une volonté d'apaisement qui tranche avec la réaction du sénateur LR Bruno Retailleau, ex-président du conseil régional des Pays de la Loire : « Emmanuel Macron vient de capituler en rase campagne. Les Zadistes ont gagné, l'Etat vient de donner raison aux voyous et de désavouer le vote des citoyens. C'est un scandale démocratique qui nous emplit de colère et d'amertume ! » L'ex-premier

ministre socialiste, Jean-Marc Ayrault crie aussi au « déni de démocratie », faisant référence à la consultation de juin 2016 en Loire-Atlantique où 55 % des votants s'étaient déclarés pour l'aéroport. Sur la même ligne, la maire de Nantes, Johanna Rolland y voit « une trahison » et « un mauvais coup porté au grand ouest. » L'évacuation de la ZAD est reportée à la fin de la trêve hivernale, fin mars. La route qui traverse le site de Notre-Dame-Des-Landes doit être rendue à la circulation au plus vite. « A défaut, les forces de l'ordre procéderont aux opérations nécessaires », avertit Edouard Philippe. Ouest-France assure que « les opposants ont déjà proposé de rouvrir cette route fermée depuis 2013. Comme un geste de bonne volonté. » Ces derniers confirment et pensent déjà à la suite : « Dans le futur, ce territoire doit pouvoir rester un espace d'expérimentation sociale, environnementale et agricole. » Alors Notre-Dame-Des-Landes créera-t-il un précédent et poussera-t-il à la création de ZAD ailleurs ? « Ce qui crée un précédent, c'est que plus jamais en France, un projet d'aménagement ne sera mené sans que les alternatives aient été étudiées », répond Matthieu Orphelin. « En ce sens, il y aura un avant et un après Notre-Dame-Des-Landes. »

En bref

Climat : les trois dernières années en surchauffe

Rien de neuf sous le soleil ! Les scientifiques l'avaient prévu et force est de constater qu'on y est. L'organisation météorologique mondiale (OMM) confirme en effet que 2015, 2016 et 2017 sont les trois années les plus chaudes jamais enregistrées à l'échelle planétaire. « 17 des 18 années les plus chaudes appartiennent au XXI^e siècle et le rythme du réchauffement climatique constaté ces trois dernières années est exceptionnel. Il est très marqué dans l'Arctique, ce qui aura des répercussions durables de grande ampleur sur le niveau de la mer et les régimes météo dans d'autres régions du monde », affirme son secrétaire général, Petteri Taalas. En 2017, la température moyenne à la surface du globe a dépassé de 1,1°C, celle de l'époque préindustrielle. L'accord de Paris prévoit de ne pas dépasser les 2°C. Vœux pieux ?



Le parlement européen interdit la pêche électrique

« C'est une très belle victoire », exulte l'eurodéputé écologiste Yannick Jadot. Le parlement européen vient de se prononcer pour l'interdiction totale et définitive de la pêche électrique en Europe. Une position soutenue par la France alors que la commission européenne souhaitait réautoriser cette pratique, jusque là limitée mais portée par le lobby de la pêche industrielle néerlandaise, y voyant un moyen de réduire ses dépenses en carburant. « La pêche électrique consiste à envoyer des décharges dans le sédiment pour capturer plus facilement les poissons qui y vivent enfouis. Mais le courant électrique n'épargne aucun organisme, toute la vie marine est électrocutée », rappelle l'association Bloom de défense des océans (photo). Les nombreux pêcheurs ayant dénoncé ses impacts dévastateurs sur la ressource poussent un ouf de soulagement.

Services bancaires : tarifs et inégalités en hausse

Après examen des tarifs en vigueur en 2018, l'association nationale de défense des consommateurs et usagers (CLCV) constate que, malgré la concurrence des banques en ligne, les tarifs des services bancaires continuent d'augmenter. Le coût moyen du panier de services augmente ainsi de 0,11 % à 2,28 % en métropole et de 2,94 % à 6,69 % en outre-mer. Le comparatif relève de gros écarts de prix d'une banque à l'autre mais aussi en fonction du profil du client. « Pour un consommateur qui utilise peu de services, les écarts de prix peuvent aller du simple au quadruple », remarque la CLCV, observant des tarifs toujours plus élevés pour les rejets de paiement ou dépassements de découvert. En conclusion, « ce sont les petits consommateurs et les personnes en difficulté qui sont le plus pénalisés. »

